

L'in Sudmersible

Journal de liaison des Centres de tri

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envierges 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

Octobre-Novembre 2007

Relevons la tête...

E
D
I
T
O

Le personnel des centres de tri est confronté à un vaste plan de restructuration qui bouleverse complètement les conditions de vie et de travail de chacun-e. La création des PIC et PPDC sur l'ensemble du territoire transforme de manière considérable la chaîne de l'acheminement. Fini le centre de tri départemental, seul garant du J+1, voici venir les plates-formes industrielles courrier régionales et les plates-formes de préparation et de distribution du courrier chargées de les alimenter. La mise en place de ces nouveaux établissements provoque des dégâts importants au sein des personnels concernés. Chacun est prié de se trouver une nouvelle place, souvent à plusieurs dizaines de kilomètres, dans de nouveaux horaires, avec des conditions de travail nettement moins bonnes et une pression toujours plus grande de la hiérarchie. Les soi-disant volets sociaux d'accompagnement, comme leurs noms l'indiquent, ne servent qu'à masquer les restructurations en profondeur et à faire avaler la pilule à certains syndicats friands de signatures. Avec les PIC déjà ouvertes, nous savons tous ce qui nous attend en matière d'organisation du travail : travailler beaucoup plus avec de moins en moins d'effectifs et pour le même salaire. Il est donc essentiel, dans la période, de construire un rapport de force global pour s'opposer avec force aux restructurations et imposer de meilleures conditions de travail et de vie.

Un an déjà...

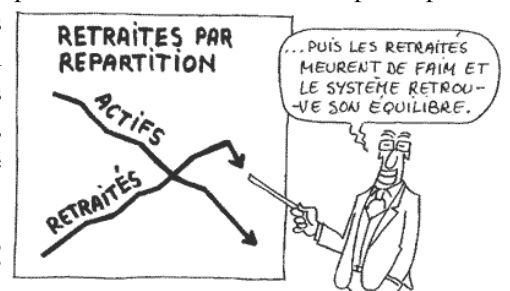
La lutte des services de nuit qui dure maintenant depuis un an est à ce titre éclairante. Qui aurait pu croire le 16 octobre 2006, lorsque ce conflit a démarré en Ile-de-France autour d'une intersyndicale puis s'est étendu au niveau national avec les préavis déposés par SUD, que La Poste allait être obligée de reconnaître la pénibilité du travail en nuit ? Certes, le passage de l'heure de nuit à 1,50 euro et la surmajoration entre 0h et 6h pour certains régimes ne répond pas aux revendications du personnel en lutte. Mais, et il faut le dire clairement, si cette lutte n'avait pas eu lieu, jamais La Poste n'aurait débloqué 8,1 millions d'euros en direction des personnels de nuit. C'est donc bien par le rapport de force que nous pouvons pousser la direction à entendre et satisfaire les revendications. D'ailleurs, celle-ci ne s'y est pas trompé en tentant d'interdire le droit de grève et en infligeant des sanctions au personnel. Tous les moyens seront utilisés pour faire annuler ces sanctions et faire reconnaître la légitimité du droit de grève.

... et ce n'est pas fini !!!

A SUD, nous pensons que ce qui s'est passé pour les services de nuit - la forme de lutte retenue, les revendications - est transposable dans une action globale de tous les services des centres de tri. Nous sommes à la croisée des chemins et il ne sert à rien de faire le gros dos en attendant de passer à la moulinette. C'est bien aujourd'hui qu'il faut travailler à la construction de ce rapport de force et si possible unitairement. De nouveau, l'intersyndicale Ile-de-France constituée de sections syndicales SUD, FO et CGT appelle à une première réunion nationale des centres de tri le 30 octobre pour faire le point sur ce qui se passe en nuit mais également pour discuter des conditions d'une action globale des centres de tri autour de 2 ou 3 revendications. La fédération SUD sera partie prenante de cette réunion et apportera toute l'aide nécessaire pour réussir cette mobilisation indispensable. Il est souhaitable que d'autres fédérations fassent de même.

Le 23 octobre, ne pas se tromper de bulletin !!!

Enfin, nous ne pouvons pas terminer cet édit sans dire un mot des prochaines élections qui vont se dérouler le 23 octobre. Chaque postier-e est menacé-e dans ses droits, son emploi, ses conditions de travail par le processus de libéralisation dans lequel s'est engagée La Poste depuis des années. Nous les appelons donc à voter pour des candidat-es qui ne se résignent pas à ces démantèlements et qui restent mobilisés contre les mauvais coups que préparent les dirigeants de La Poste, mais aussi ceux du gouvernement et du patronat contre la sécurité sociale, les retraites, le droit du travail.



N° 21

SUD, le syndicat qui donne de l'urticaire à nos patrons !

PIC de Toulouse : ça nous fend le cœur

Le roi de PIC de la future plate-forme Toulousaine joue cartes sur table. Dès la première audience plénière du 27 septembre et au travers d'un tract adressé au personnel des CT, il annonce d'ores et déjà que sans accord sur les futurs horaires de la PIC, il n'y aura pas de négociations sur le volet d'accompagnement social !

Le CTP de lancement du 4 octobre a confirmé l'ouverture de la PIC courant avril 2009 avec un transfert d'activité – et donc du personnel – qui devrait se terminer en décembre de la même année.

Histoire de rajouter à l'inquiétude des agents des 2 CT toulousains, l'équipe CQC annonce depuis plusieurs mois qu'il n'y aura pas de place pour tout le monde dans les nouveaux établissements (PIC et PPDC). Le spectre de mutations d'office à la distribution plane alors que les effectifs diminuent à vue d'oeil. Tout d'abord de façon naturelle avec de nombreux départs en retraite, mais également avec la mise en place d'un dispositif appelé «

Facteurs à venir » (sic !). Cela consiste à inciter des volontaires à se déterminer pour le métier de facteur dès maintenant avec 2 arguments de poids : choisir un bureau proche de chez soi et bénéficier des mesures du volet d'accompagnement social dont les négociations vont commencer fin octobre, mais toujours avec le chantage d'un accord sur les horaires de la PIC ne l'oublions pas.

La mise en place de CQC sur la plaque Toulousaine s'appuie donc sur 2 axes : L'inquiétude et la répression. En effet depuis plus d'un an, les sanctions (baisse de notation, avertissements,

blâmes, discrimination syndicale et conseils de discipline) contribuent à créer un climat tellement angoissant que les agents qui partent le font plus pour fuir que par choix personnel.

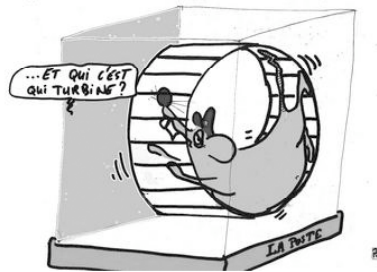
Le manque d'effectifs devient tel que l'embauche d'intérimaires et de CDD de longue durée est monnaie courante avec toujours le même discours récurrent : « Pas de mutation entrante ».

Sur Toulouse ville, les préavis locaux se succèdent depuis décembre dernier avec un mutisme total de la direction, attitude commune avec Haute-Garonne CTC dont on se demande ce que font les dirigeants, fantômes insaisissables, pour négocier les revendications en cours.

Tout ceci n'empêche aucunement la propagande locale d'afficher un optimisme sur des chiffres de QS qualifiés d'historique, obtenus grâce aux déversements réguliers sur les deux centres d'entraide locaux.

Avec un tel dialogue social, on peut penser que la Ville Rose va se fâcher tout rouge dans pas longtemps !

LA DIRECTION MULTIPLIE LES EXPÉRIENCES POUR PRÉPARER LA NOUVELLE POSTE !



Encombrants : Sabotage du J+1

La direction du courrier a décidé qu'à partir du 19 octobre les encombrants (trafic urgent) ne seraient plus acheminés par avion. Dorénavant ils prendront la route et seront travaillés par la filiale Néolog et seront distribués au mieux à J+2 ! Cette opération se fait pour l'instant sur Bordeaux mais pourrait se généraliser.

Les mêmes qui demandent aux cadres de « sensibiliser les agents à la concurrence » lors des ETC organisent le sabotage du service public et du J+1. Le « combat » de la direction du courrier face à la concurrence a ses limites.

Cette dégradation de la QS répond au seul objectif de réduire les coûts et de faire du fric. Aujourd'hui seule La Poste peut acheminer une lettre en J+1 entre un village alsacien et un village girondin. Pour le même service, l'utilisateur verra dorénavant proposer Chronopost.

La Poste qui fait grand cas de son engagement sur le développement durable met des camions supplémentaires sur les routes en filialisant une partie du trafic.

Le personnel, comme les organisations syndicales, sont mis devant le fait accompli.

Après de telles décisions nos dirigeants oseront-ils encore affirmer qu'en exerçant notre droit de grève nous faisons le jeu de la concurrence ?

Chalons-en-Champagne : première pierre posée

Sur les 32 PIC annoncées à ce jour, seulement 15 seront des créations, les 17 autres se feront par transformation du centre existant. C'est le cas de Chalons-en-Champagne, dans la Marne, dont la première pierre a été posée le 1er octobre dernier. Le centre va donc s'agrandir et passer de 5000 à 9200 m² et recevoir de nouvelles machines de tri. Les travaux devraient se terminer en mai 2008. La direction clame haut et fort que l'effectif va passer de 180 à 230 salariés, que les conditions de travail vont s'améliorer, que la promotion va être décuplée. Il est évident que ce scénario idyllique ne tient pas la route. Tout d'abord, la transformation en PIC supprime de fait le régime des 2 nuits sur 4 pour le remplacer par un 3,5 nuits par semaine, plus pénible. Ensuite, pour les conditions de travail, une simple visite dans les PIC déjà ouvertes (Lorraine, Gonesse, Val de Loire ou Lognes) montre que celles-ci sont souvent bien pires qu'avant. Et en ce qui concerne la promotion (accord où SUD a mis son droit d'opposition), tout le monde sait que celle-ci se fait en fonction du profil et dépend du supérieur hiérarchique. Enfin, sur les emplois supplémentaires, la direction oublie de dire que cette transformation en PIC va entraîner la diminution des effectifs des centres de tri de Bar le Duc et Charleville Mézières qui deviennent des PPDC. Et les emplois annoncés ne sont pas des créations mais de simples redéploiements d'effectifs.

Les 32 PIC annoncées officiellement

Strasbourg
Mulhouse
Lorraine (ouverte)
Val-de-Loire (ouverte)
Lyon
Gonesse (ouverte)
Wissous
Lognes-77 (ouverte)
Lille
Chalons-en-Champagne
Clermont-Ferrand
Poitiers
La Rochelle
Toulouse
Rodez
Bordeaux
Pau
Creil
Amiens
Arras
Valence
Saint-Etienne
Montpellier
Perpignan
Bois d'Arcy (78)
Rouen Madrillet
Bourges
Orléans
Caen
Rumilly (74)
Besançon
Grenoble

En gras, les créations, pour le reste, il s'agit de la transformation des centres existants .

PIC de Lille-Lesquin : premières discussions

Le syndicat SUD du Nord a été reçu fin septembre par le chef de projet pour une première discussion sur l'ouverture de la nouvelle PIC. Celle-ci devrait démarrer en janvier 2009. A l'heure actuelle, les informations sont distillées au compte-goutte. Estimée pour un trafic d'environ 4 millions d'objets jour, elle aura un effectif inférieur à 700 agents (hors concentrateurs). Pour information, l'effectif total des 3 CTC actuels (Valenciennes, Lille et Roubaix) est de 936 agents et La Poste espère voir les agents en sureffectif partir "naturellement" (retraites, mutations). La nouvelle PIC sera équipée de 9 MTI-PF (machines de tri industriel petits formats), 2 MTI-GF (machines industrielles grands formats) et d'une transitive (boulisterie) qui acheminera le courrier de la sortie de chaque machine au quai. A noter que sur les MTI-PF, La Poste ne prévoit que 3 agents

contrairement au TPF actuelles. Nous revendiquons 4 agents également pour ces nouvelles machines. En ce qui concerne les régimes de travail, le chef de projet affirme ne rien pouvoir dire à ce sujet mais il avoue qu'il serait "surprenant" que les brigades en 2 nuits sur 4 continuent d'exister.

La maintenance, le nettoyage, la restauration et la surveillance de la PIC seront assurés par des sociétés privées. Portables, radios seront interdits, ça promet !!!

En tous les cas, le syndicat a en préalable à cette discussion revendiqué le maintien des brigades traditionnelles, l'octroi de bonifications retraite d'une année pour 7 ans passés en centres de tri (ou à la distri), aucune mutation d'office, une navette depuis la gare de Lille-Flandres, une crèche inter-entreprises et une prime de 5000 euros par agent. Les discussions ne font que commencer...

Melun Sénart : Contre le harcèlement et les discriminations

Un CHS-CT extraordinaire a eu lieu le 8 octobre concernant la restitution de la procédure de harcèlement. Depuis l'ouverture du centre, SUD avec le personnel a souvent dénoncé des comportements hiérarchiques qui étaient de l'ordre du harcèlement sans que la direction ne daigne bouger. Nous avons donc profité de cette restitution pour dénoncer une politique de la direction qui aboutit à beaucoup de dérapages. Quelques exemples des faits dénoncés à ce CHS-CT :

- Utilisation de la vidéo pour surveiller le personnel en jour dans le but de sanctionner les fumeurs sur le quai.
- Remise de PV aux militants SUD pour avoir distribué des tracts pendant le travail.
- Ecoute du RLP sous une fenêtre ouverte alors qu'une partie du per-

sonnel était réuni pendant une pause dans le local SUD (même pendant les pauses, big brother surveille de près). Et que dire de la porte des locaux syndicaux qu'il faut maintenant badger, ce qui permet (en toute illégalité) de savoir qui entre et qui sort du syndicat.

■ Obligation faite aux encadrants (par 3) de fliquer le personnel pendant les pauses, à la cantine, dans les vestiaires et jusqu'au parking. Cette politique brutale, à la limite de la légalité et totalement inadmissible. SUD s'est toujours battu contre toutes formes de discriminations (racisme, islamophobie, sexisme, homophobie) d'où qu'elles viennent et continuera à le faire. Nous appelons les collègues à établir des liens de convivialité, à se parler, à lutter ensemble, pour de meilleures conditions de travail, pour plus de liberté et de respect dans l'entreprise.

Au malheur des dames

On a reçu ça : "Je vous écris pour vous rappeler la condition des femmes dans le centre (Melun Sénart toujours). Il m'est arrivé plus souvent qu'à mon tour de me trouver à la position ali - mentation. Des copines m'ont dit que c'était normal. Il paraît qu'il y a un esthète de nos postérieurs parmi ceux qui font le tableau des positions de travail. Si vous lui plaisez, alors il vous place à la position alimentation pour mieux vous mater pendant toute la vacation. Ce que je dis est difficile à prouver mais ma conviction est faite, il suffit de regarder certains tableaux de positions de travail pour se faire une idée".

La section SUD est depuis intervenue auprès du directeur du centre qui est tombé des nues !!!

PIC Val de Loire :

Quelques améliorations, mais on est loin du compte

Après plus d'un an de préavis tous les samedis, les brigades d'après-midi viennent d'obtenir un samedi travaillé sur 3 (sauf brigades alternées). Pour l'instant cette proposition est à l'essai pendant 3 mois et à condition que la spéciale après-midi arrête de faire grève ces jours là...

En ce qui concerne les services de nuit, il est décidé de repartir sur des temps forts une à deux fois par mois pour exiger la suppression de la 22h/6h et le retour aux 2 nuits sur 4. Le vendredi 5 octobre, après une AG à 22h, 80% du personnel de nuit est parti en grève et il ne restait que 8 personnes à travailler. Un rendez-vous est pris avec la direction du centre début novembre pour une négociation sur des nuits de 9 heures mais qui reviendraient moins souvent. Allez, encore un petit effort et on finira bien par revenir aux horaires qui nous allaient si bien à Tours gare... A suivre...

La Poste condamnée 4 fois en un mois !!!

Trois jugements viennent d'être rendus en à peine un mois et un est encore en attente. Ils sont tous défavorables à La Poste. Fin août, c'est l'ancienne directrice de St-Brieuc qui est condamnée pour discrimination à l'embauche.

Début septembre, c'est le Conseil des Prud'hommes de Pau qui la condamne pour avoir refusé de payer les indemnités de nuit aux Acos pendant leurs congés.

Fin septembre, c'est le Conseil des Prud'hommes de Quimper qui condamne La Poste pour avoir employé une

CDD pendant...13 ans.

Enfin, ce n'est pas tout, le tribunal des Prud'hommes de Montpellier vient de condamner de nouveau La Poste fin septembre pour avoir refusé un préavis d'une heure pour les salariés de droit privé (nous n'avons pas encore le jugement). Que les choses soient claires, La Poste est condamnée et pas mise aux dépens comme SUD l'a été dans l'ordonnance du 30 août sur la grève des services de nuit.

Cela fait une réelle différence !!!

Saint-Brieuc : Condamnation de l'ex-directrice du CTC

Le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc a condamné le 31 août l'ancienne directrice du CTC de Saint-Brieuc pour discrimination à l'embauche d'enfants de militants :

- Une amende de 1500 euros avec sursis
- A verser 1150 euros aux enfants de militants discriminés
- A verser 250 euros aux parents des enfants discriminés

Chaque année, durant la période d'été, La Poste embauchait des enfants d'agents travaillant au CTC pour les emplois saisonniers du centre. Pour l'année 2004, suite à un conflit sur les conditions de sécurité dans le centre, la directrice avait rejeté 9 candidatures sur les 52 présentées. 7 candidats injustement évincés étaient des enfants de l'association ASD et du syndicat SUD-PTT. Après de multiples tentatives de conciliation infructueuses, les enfants de militants soutenus par l'association ASD (association de solidarité et de défense des postiers des Côtes d'Armor) et par le syndicat SUD ont porté plainte au pénal pour obtenir réparation. Dans cette affaire, l'attitude de la direction générale a été particulièrement scandaleuse puisque l'ex-directrice a été promue sans attendre le verdict. Alors que de nombreux postiers d'en bas sont durement sanctionnés pour un simple délit d'opinion.

Cette affaire est révélatrice de la dégradation du climat social. Elle met également en lumière les méthodes de management répressives mises en oeuvre pour accélérer le processus de démantèlement de l'entreprise. Le dérapage de la directrice de Saint-Brieuc n'est que l'arbre qui cache la forêt. Les deux parties ont fait appel. A suivre...



Pau : La Poste doit payer

Le conseil des Prud'hommes de Pau vient de donner raison à 7 salariés travaillant de nuit au CTC de Pau. Ces derniers, soutenus par SUD, réclamaient depuis 2001 le paiement de leurs indemnités de nuit pendant leurs congés.

Les Prud'hommes ont donc condamné La Poste à verser à chacun des 7 salariés les arriérés sur 5 ans (2001 à 2005), soit entre 1000 et 1500 euros selon les cas.

Et le juge appuie là où ça fait mal puisque dans le jugement il est stipulé : "contrairement à ses indications, La Poste n'applique pas la règle du maintien du salaire, l'indemnité pour travail de nuit n'étant d'évidence pas réglée en période de congés".

Enfin, finalement "La Poste, partie perdante, sera condamnée aux dépens". Tiens, tiens, condamnée et pas mise aux dépens.

C'est toute la différence avec l'ordonnance rendue le 30 août sur la grève des services de nuit.

La Poste lourdement condamnée pour avoir utilisée une salariée en CDD... pendant 13 ans !!!

Le conseil des Prud'hommes de Quimper vient de condamner La Poste pour avoir conclu avec la même salariée 70 contrats en CDD durant 13 ans. Les juges prud'hommaux ont requalifié son contrat en CDI au motif que La Poste utilisait, en toute connaissance de cause, des CDD sur des emplois permanents et dura-

bles dans l'entreprise. La salariée obtient la somme de 24 221 euros au titre des différentes indemnités. Ce jugement démontre une nouvelle fois comment La Poste viole la loi du 2 juillet 90 et les règlements en matière de recrutements.

Aujourd'hui encore, La Poste maintient des milliers de salariés dans des emplois en CDD précaires au lieu de les embaucher en CDI ou par concours. Le rapport social de 2006 indique que 18 685 contrats CDD de plus d'un mois ont été conclus contre 10 860 contrats CDI sur cette même année.

Le 23 octobre, votez SUD, le syndicat qui donne de l'urticaire à nos patrons...